

Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Version 2 · Rédigé le 15/07/2026 · Version précédente 01/07/2024 · Rédacteur : Ibrahim DEM (gérant) · À porter à connaissance de Clélia DEM (salariée en CDI)

1. Cadre réglementaire et objet

Le présent document constitue la version 2 du DUERP de la SASU IDACO. Il actualise le DUERP initial daté du 01/07/2024 et satisfait à l'obligation de réévaluation annuelle prévue à l'article R. 4121-2 du Code du travail.

En application de l'article R. 4121-1 du Code du travail, l'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Le DUERP contribue à la démarche de prévention des risques professionnels et alimente le programme annuel de prévention.

Références applicables :

- Article L. 4121-1 à L. 4121-5 du Code du travail (principes généraux de prévention)
- Articles R. 4121-1 à R. 4121-4 du Code du travail (obligation de transcription et de mise à jour)
- Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 (renforcement de la prévention en santé au travail)
- Décret n° 2022-395 du 18 mars 2022 (conservation du DUERP pendant 40 ans)

2. Périmètre de l'organisme

Élément	Valeur au 15/07/2026
Raison sociale	SASU IDACO
SIRET	93090142600013
Adresse du siège	460 rue du Général Leclerc, 76320 Caudebec-lès-Elbeuf
Activité	Centre de Formation d'Apprentis (CFA) — Actions de formation par apprentissage
NDA	28760808576
Certification	Qualiopi (QUA008217, actualisé au 02/07/2026)
Effectif salarié	1 (Clélia DEM, CDI)
Effectif apprenti au 15/07/2026	0 (cohorte 2024-2025 close, prochaine cohorte à ouvrir)
Sous-traitance active	1 formateur externe (Umberto MILITANO, convention du 02/07/2024)

3. Méthodologie d'évaluation

3.1 Unités de travail identifiées

Quatre unités de travail sont retenues, correspondant aux principales fonctions exercées :

- Formateurs (animation de sessions, préparation de supports, suivi pédagogique)
- Personnel administratif (accueil, gestion des dossiers, secrétariat)
- Direction et encadrement (pilotage, coordination, représentation)
- Apprentis (à réactiver dès l'accueil de la prochaine cohorte)

3.2 Critères d'évaluation

Chaque risque est évalué selon la matrice à deux entrées :

- Fréquence d'exposition : Rare (1), Occasionnelle (2), Fréquente (3), Permanente (4)
- Gravité potentielle : Faible (1), Moyenne (2), Grave (3), Très grave (4)

- Niveau de risque brut = Fréquence × Gravité (de 1 à 16)
- Niveau de maîtrise après mesures existantes : Insuffisante / Partielle / Bonne / Excellente

4. Grille d'évaluation des risques par unité de travail

4.1 Formateurs

Risque	Fréq.	Grav.	Brut	Mesures existantes	Maîtrise
Fatigue oculaire (écran)	3	2	6	Écrans anti-reflet, pauses régulières	Bonne
Troubles musculo-squelettiques (posture)	2	2	4	Sièges ergonomiques, alternance debout/assis	Bonne
Risque routier (déplacements entreprise)	2	3	6	Contrôle véhicule, planification, télétravail partiel	Partielle
Charge mentale (préparation supports)	3	2	6	Planification hebdo, banques de supports	Bonne
Risque électrique (matériel)	1	3	3	Vérification annuelle, blocs multiprises normés	Bonne
Voix (usage prolongé)	3	1	3	Alternance présentiel / distanciel, hydratation	Bonne

4.2 Personnel administratif

Risque	Fréq.	Grav.	Brut	Mesures existantes	Maîtrise
Fatigue oculaire (écran prolongé)	4	2	8	Pauses 5 min / heure, éclairage adapté	Partielle
TMS (position assise)	4	2	8	Siège ergonomique, écran à hauteur	Bonne
Charge mentale (multitâche)	3	2	6	Priorisation hebdo, procédures écrites	Bonne
Cybersécurité (données personnelles)	2	3	6	Antivirus, mots de passe forts, sauvegardes	Partielle

4.3 Direction et encadrement

Risque	Fréq.	Grav.	Brut	Mesures existantes	Maîtrise
Risques psychosociaux (charge)	3	3	9	Auto-évaluation trimestrielle, délégation	Partielle
Isolement du dirigeant	2	2	4	Réunions coordination, conseil de perfectionnement	Bonne
Risque routier (déplacements)	2	3	6	Planification, mixité déplacements	Bonne
Cybersécurité (données stratégiques)	2	3	6	Chiffrement, sauvegardes, MFA	Partielle

4.4 Apprentis (unité à réactiver)

Risque	Fréq.	Grav.	Brut	Mesures existantes	Maîtrise
Fatigue oculaire (écran)	3	2	6	Pauses régulières, supports imprimés alternés	Bonne
Charge mentale (double contrainte)	3	2	6	PAI, suivi tripartite, entretiens mi-parcours	Partielle
Risque routier (trajets)	3	3	9	Sensibilisation, aide à la mobilité si nécessaire	Partielle
Isolement / décrochage	2	3	6	Dispositif prévention rupture, points mensuels	Bonne

5. Bilan des incidents et accidents 2024-2026

Aucun accident du travail n'a été déclaré depuis la création de la SASU IDACO.

Aucun signalement en matière de santé au travail ou de risque psychosocial n'a été formalisé.

Aucune inspection du travail n'a fait l'objet d'observations.

6. Actions préventives menées 2025-2026

- Aménagement des postes de travail : sièges ergonomiques, éclairage LED, écrans avec filtre lumière bleue (acquis 2024).
- Sensibilisation à la cybersécurité : mise en place de mots de passe forts, authentification à deux facteurs, sauvegardes quotidiennes.
- Ergonomie posturale : alternance travail assis/debout facilitée.
- Prévention des risques psychosociaux : mise en place de temps d'échange réguliers entre Ibrahim et Clélia.
- Formation à la sensibilisation au handicap suivie par l'équipe.

7. Programme annuel de prévention 2026-2027

Action	Responsable	Échéance	Statut
Souscrire assurance mission salariée pour déplacements	Ibrahim DEM	31/12/2026	À planifier
Formation gestes et postures (Clélia)	Clélia DEM	30/09/2026	À planifier
Actualiser la politique de mots de passe et MFA	Ibrahim DEM	31/08/2026	À faire
Vérification triennale des installations électriques	Ibrahim DEM	01/07/2027	À planifier
Prochaine réévaluation DUERP	Ibrahim DEM	15/07/2027	Récurrence annuelle

8. Conservation et diffusion

Le présent DUERP est conservé pendant 40 ans à compter de son élaboration, conformément au décret n° 2022-395 du 18 mars 2022.

Il est mis à disposition :

- De Clélia DEM, salariée en CDI, par communication électronique avec accusé de lecture
- De tout médecin du travail intervenant à la demande de l'employeur ou du salarié
- De tout agent de l'inspection du travail sur demande
- Des apprentis dès leur accueil, dans le cadre du livret d'accueil actualisé v2026

9. Validation

Le présent DUERP version 2 est établi et validé par le gérant.

Fait à Caudebec-lès-Elbeuf, le 15/07/2026

Ibrahim DEM

Gérant - SASU IDACO

Signature :